

**DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BULLE**

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 JANVIER 2024 A 20H00**

DATE DE LA CONVOCATION : 20 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-cinq janvier à 20h00, le Conseil Municipal de BULLE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe ANDRE.

Présents : M. Christophe ANDRE, Maire
M. Cédric CHAMBELLAND, Adjoint
Mmes Sophie MOREL, Christelle PERRARD, Adjointes
MM Maxime PONTARLIER, Loïc MULLER, Dylan GUITARD,
Pierre JEANNIN, Romain ANDRE, Conseillers Municipaux

Excusé : Mme Elsa RIFFIOD
Absent : Pierrick GARNIER
Procuration : Elsa RIFFIOD à Christelle PERRARD
Secrétaire de séance : Dylan GUITARD

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du jeudi 14 décembre 2023**
- 2) Délibération DECI Transfert / CFD**
- 3) Délibération pour les devis des travaux d'entretien 2024**
- 4) Délibération des subventions aux associations**
- 5) Compte rendu réunion avec L'ONF**
- 6) Marché de maintenance de l'éclairage public**
- 7) Situation des emprunts au 1^{er} Janvier 2024**
- 8) Questions et informations diverses**

COMPTE-RENDU

POINT N°1.

-Approbation du compte-rendu de la séance du jeudi 14 décembre 2023. Le compte rendu du 14 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

POINT N°2. Réforme de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » DECI.

La DECI est un pouvoir de police spéciale du maire, et que cette compétence était transférable aux EPCI. La CFD a souhaité, lors du conseil communautaire du 12 décembre dernier, prendre cette compétence afin de mutualiser les équipements, d'harmoniser les modes de fonctionnement et de disposer d'un interlocuteur unique en matière de DECI. En outre, le personnel chargé des poteaux incendie dépendrait de la même entité que le distributeur d'eau potable. Ce transfert signifie la prise en charge dans le budget communautaire des charges correspondantes, actuellement communales, transfert qui fera l'objet d'une évaluation de la CLECT.

Considérant que cette compétence est transférable au Président de la CFD,

Considérant la délibération du 12 décembre 2023 de la communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Dugeon autorisant ce transfert.

Le Conseil Municipal, DECIDE

Article1 : D'autoriser le transfert à la communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon du service public de « Défense Extérieur Contre l'Incendie » DECI à compter du 1^{er} janvier 2024

Article 2 : De prendre note que le transfert de ce service public de « Défense Extérieure Contre l'Incendie » entraîne de plein droit le transfert à la communauté de communes de l'ensemble des biens et obligations qui sont rattachés à la date du transfert.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cet objet.

Délibération : Le Conseil Municipal, des membres présents ou représentés donne son accord à l'unanimité

Résultat du vote : - Pour 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°3. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal trois devis pour l'entretien des bâtiments de la commune.

- DECAP'AIR Nettoyage par système vapeur basse pression de la stèle de la vierge et de la vierge pour un montant de **497.20 € TTC.**
- PICARD SARL Fourniture et pose de panneaux de façade sur soubassement de la mairie pour un montant de **10 159.20 € TTC**
- PICARD SARL Travaux de peinture dans l'église pour un montant de **5 787.60 € TTC**
- Achat de deux Panneaux Participation Citoyenne pour un montant de **366 € TTC**

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.

Résultat du vote : - Pour 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°4. Le CM a décidé d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

	2023	2024
AMICALE DES JEUNES	250 €	250 €
ANCIENS COMBATTANTS DE BULLE	225 €	225 €
BODY BULLE GYM	250 €	250 €
CLUB DE L'AMITIE DE BULLE	1225 €	1315 €
COMICE AGRICOLE DE LEVIER	55 €	55 €
COMITE DES FETES DE BULLE	550 €	550 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	250 €	250 €
PREVENTION ROUTIERE	25 €	25 €
SOUVENIR FRANCAIS	50 €	50 €
ACCA	250 €	250 €
DRUGEON SPORTS	1 440 €	1 440 €
TOTAL	4 570 €	4 660 €

Décision : Le Conseil Municipal, des membres présents ou représentés donne son accord à l'unanimité

Résultat du vote : - Pour 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°5. Mr le Maire présente au CM les travaux pour notre forêt.

Plan de relance France 2024. Plantation de 7728 plants sur les P7, P11, P12, P13 pour une surface de 6.7 HA.

LE FINANCEMET

MONTANT TOTAL **78 978.01 €**

MONTANT ELIGIBLE 45 747.61 €

SUBVENTION 80% 36 598.08 €

COUT POUR LA COMMUNE **9 149.52 €**

MONTANT NON ELIGIBLE LES PROTECTIONS

COUT DE LA PROTECTION 7 728 PLT X 2.78 € = 21 488.84 €

MISE EN PLACE DE LA PROTECTION 7 728 PLT X 1.52 € = 11 745.56 €

TOTAL DES TRAVAUX **33 230.40 €**

MONTANT TOTAL EN CHARGE POUR LA COMMUNE

33 230.40 € + 9 149.52 € = 42 379.92 €

AJOUTER L'ENTRETIEN SUR 6.54 HA : ESTIMATION 1 000 € HA

1000 € X 6.54 HA = 6 540 € PAR AN

COUPE PREVUE DANS LE PLAN DE GESTION

Coupe de 400 m3 sur les P19 et P21.

L'ONF va regarder pour faire un deuxième plan France 2030 pour la replantation des Parcelles 19 et 21 sur 3 HA.

TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT

POUR 2024 : Remplacement de 500 plants DOUGLAS sur 1 000 P8.

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.

Résultat du vote : - Pour 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°6. Lors du CM du 23/03/2022 et du 22/04/2023, nous avons choisi d'adhérer au service éclairage public proposé par le SYDED, qui est effectif depuis le 1^{er} janvier 2024.

L'entreprise attributaire du marché de services et travaux est CITEO, basée à Besançon, et référencée dans ce domaine d'activité.

Comme le prévoit la convention qui nous lie, ce marché prévoit des prestations pour la maintenance, l'exploitation et le géoréférencement de notre parc d'éclairage public, ainsi que la mise à disposition d'un outil informatique de gestion du parc nommé « SAGA ».

C'est notamment au travers de cet outil que sera géré notre patrimoine éclairage public, et que seront déclarées les pannes nécessitant l'intervention du prestataire.

RAPPEL DES TYPES D'INTERVENTIONS ET DELAIS ASSOCIES :

TYPE	DELAJ D'INTERVENTION	NOMBRE DE POINTS LUMINEUX CONCERNES
DEP 1	SOUS 5 JOURS CALENDAIRES	1 PL
DEP 2	SOUS 3 JOURS CALENDAIRES	3 PL
DEP 3	SOUS 24 H AU PLUS ET AVANT LA NUIT SUIVANTE	INTERVENTION POUR UNE RUE OU UN QUARTIER
DEP 4	SOUS 4 HEURES	INTERVENTION D'URGENCE / MISE EN SECURITE

POINT N°7. Mr le Maire présente au Conseil Municipal la situation des emprunts au 1^{er} janvier 2024.
Il signale aux élus l'augmentation des taux de la banque des territoires pour les prêts suivants :
Prêt salle des fêtes de 3.25 % à 7.35 %
Prêt appartement PALULOS DE 2.60 % à 3.60 %
Prêt presbytère 1.70 % à 3.20 % et 4.20 %

POINT N°8. Pas de questions et informations diverses

Le Président de séance

Le Secrétaire